

## DELIBERATION CA051-2023

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;**  
**Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> juin 2023 ;**

**Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 26 janvier 2023**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 08 juin 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 26 janvier 2023 est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*

**Didier BOUQUET**

Signé le 13 juin 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 13 juin 2023**

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'administration**  
**26 janvier 2023**

*Soumis à l'approbation  
des membres du Conseil  
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 26 janvier 2023, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

|   |  |
|---|--|
| ROBLÉDO Christian                                   | Présent  |
| AKIN Yahya Pasa<br><i>FRANZONE Ignacio</i>          | Présent  |
| BODSON Maxime                                       | Absent   |
| BARD Christine                                      | Présente   |
| BARILLÉ Régis                                       | Présent  |
| BARREAU Mihaela                                     | Présente   |
| BERTÉ Violaine                                      | Excusée, a donné procuration à Monsieur DELABAERE                |
| BORDET Laurent                                      | Présent  |
| BOUVIER Lydie                                       | Excusée, a donné procuration à Mme BARD                          |
| BRICHET Régine                                      | Excusée, a donné procuration à Monsieur HINDRE                   |
| CERVERA Matteo<br><i>PERRITON Jade</i>              | Absent   |
| CHAUVET Clément                                     | Présent  |
| CHÉDOTEL Frédérique                                 | Excusée, a donné procuration à M. LEMAIRE                        |
| CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle                          | Présente   |
| CHRISTOFOL Hervé                                    | Excusé, a donné procuration à Mme TAÏBI                          |
| DANIEL Christophe                                   | Présent  |
| DELABAERE Eric                                      | Présent  |
| DESPINOSE DE LACAILLERIE<br>Guillaume               | Présent  |
| GAUMER Nathalie                                     | Présente   |
| HINDRÉ François                                     | Présent  |
| JARDINAUD Chloë<br><i>BION Lily</i>                 | Excusée, a donné procuration à M. AKIN                           |
| KIRSCHNER Benjamin                                  | Absent   |
| LEFRANÇOIS Corinne                                  | Présente   |
| LELARGE Antoine                                     | Absent   |
| LEMAIRE Félicien                                    | Présent  |
| LOURTIS Michel-Jean                                 | Présent, jusqu'à 16h30 et a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO |
| MARION Roland<br><i>(Suppléant : Roch BRANCOUR)</i> | Absent   |
| OGER Thierry  | Excusé, a donné procuration à M. BORDET                          |
| PASQUINI Kyrian                                     | Absent   |
| REY Anne  | Présente   |
| SEGRETAIN Claudie                                   | Présente   |
| TAÏBI Aude Nuscia                                   | Présente   |
| TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès                           | Présente   |
| ULLERN Anouk  | Excusée, a donné procuration à Mme BARREAU                       |
| VINAY Aubeline                                      | Présente, jusqu'à 16h30 et a donné procuration à M. DANIEL       |
| VINCENT Elsa  | Excusée a donné procuration à Mme REY                            |

**Membres invités de droit, présents :**

Didier BOUQUET, Directeur général des services  
Françoise PERES, Cheffe de la DESUP, Rectorat de Nantes

**Membres invités par le Président, présents :**

Françoise GROLLEAU, Première vice-présidente  
Catherine PASSIRANI, Vice-présidente relations internationales et égalité  
Éric PIERRE, Directeur de la faculté des lettres, langues et sciences humaines

**Secrétariat de Séance :**

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour :

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Informations</b> .....   | <b>5</b>  |
| 1.1 Projet PIA4 ExcellencES (vague 3) EX MOENIA « Hors les murs » .....  | 5         |
| 1.2 Appel à projet PUI-PREDICT (pré-Déclarations d'Invention, Créations et Transferts) .....   | 8         |
| 1.3 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux .....  | 8         |
| <b>2. Approbation du procès-verbal du CA</b> .....   | <b>9</b>  |
| 2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 28 septembre 2022.....  | 9         |
| <b>3. Prospective et moyens</b> .....  | <b>9</b>  |
| 3.1 Renouvellement de la subvention de l'association Bibliothèque anglophone – vote .....  | 9         |
| 3.2 Renouvellement des subventions des associations Vox Campus, ASUA et Institut Confucius – avis<br>9   |           |
| 3.3 Don de matériel de l'UA au CHU Angers – vote .....   | 11        |
| 3.4 Appel à cotisation UNESS 2023 – Faculté de santé – vote.....   | 11        |
| 3.5 Adhésion 2023 aux Presses Universitaires de Rennes – vote.....   | 11        |
| <b>4. Vie de l'Etablissement</b> .....   | <b>12</b> |
| 4.1 PCA énergie de l'UA – vote .....   | 12        |
| <b>5. Ressources humaines</b> .....  | <b>14</b> |
| 5.1 Rapport d'auto-évaluation HRS4R – Stratégie européenne de ressources humaines pour les<br>chercheurs – Information .....                           | 14        |
| <b>6. Enseignements et conventions</b> .....   | <b>15</b> |
| 6.1 Modification de la délibération n° CA 107-2022 du 15 décembre 2022 relative aux attendus locaux<br>inscrits sur Parcoursup – vote .....            | 15        |
| 6.2 Modification de la délibération n° CA 108-2022 du 15 décembre 2022 relative aux critères d'examen<br>des vœux inscrits sur Parcoursup – vote ..... | 15        |
| 6.3 Modification de la délibération n° CA 109-2022 du 15 décembre 2022 relative aux capacités<br>d'accueil inscrites sur Parcoursup – vote.....        | 16        |
| 6.4 Calendrier de recrutement du master International – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et<br>hospitalité - vote .....                            | 16        |
| 6.5 Création du DU microchirurgie de la main – niveau expert – faculté santé - vote .....  | 17        |
| 6.6 Convention portant création d'un département universitaire de sciences de la réadaptation - vote<br>17   |           |

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h34. À l'ouverture de la séance du 26 janvier 2023, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 30 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 21 membres présents, 9 procurations).

## 1. Informations

### 1.1 Projet PIA4 ExcellencES (vague 3) EX MOENIA « Hors les murs »

**Monsieur ROBLÉDO** effectue une présentation du projet EX-MOENIA qui a été déposé lors de la troisième vague du PIA4 "ExcellencES". Les critiques effectuées par le jury sur les deux premiers projets avaient trait à un spectre de sujets qui semblaient trop larges et une maturité trop faible de la structure portant le projet. Après réflexion, un focus a été fait sur les coopérations qui font sens avec Le Mans Université notamment dans le cadre du projet intitulé « Territoires Universitaires de Santé ». L'objectif est d'apporter des solutions à la problématique des déserts médicaux. Des partenariats sont déjà engagés entre l'Université d'Angers, le CHU d'Angers, Le Mans Université, le CH du Mans, le CH de Laval et le CH de Cholet. Y sont associés des partenaires politiques auprès desquels les financements des postes sont trouvés. Monsieur ROBLÉDO cite l'agglomération de Laval, l'agglomération du Mans, le département de la Mayenne, le département de la Sarthe, etc. L'objectif est d'aller vers une autre forme d'organisation territoriale de la formation en santé. La structure de formations remettra quelque peu en cause le décret de 1958 qui institue la relation forte entre une université et un centre hospitalier par l'intermédiaire d'un centre hospitalier universitaire (CHU). Ce dispositif atteint en effet ses limites et conduit finalement à organiser les formations en santé en silo et uniquement dans le cadre de lieux de formations dans le périmètre du CHU d'une ville universitaire.

Deux expérimentations ont fait la preuve du concept. Il s'agit notamment de Territoires Universitaires de Santé (TUS) où les acteurs locaux ont favorisé l'installation de jeunes médecins sortant de la Faculté de santé de l'Université d'Angers dans les zones géographiques en tension. Par ailleurs, le Réseau SAM consiste à faire travailler des professionnels, des enseignants-chercheurs et des étudiants issus de diverses disciplines de la santé de l'activité physique, des métiers de l'ingénieur et des sciences humaines avec le monde de l'industrie. Derrière ce projet, il y a aussi la volonté de travailler de manière plus proactive sur l'universitarisation de toute une série de formations en lien avec des métiers de santé. Le projet comprend quatre axes :

- Axe 1 : Répondre aux enjeux territoriaux de l'attractivité et de l'orientation des jeunes dans les filières de santé : faire progresser les recrutements, diversifier les formations, développer les passerelles, informer sur l'exercice de demain...
- Axe 2 : Former les futurs professionnels de santé à l'exercice sur le territoire : parcours de stage diversifié sur le territoire, ingénierie de formation délocalisée, solutions d'hébergement et de transport pour les étudiants, encadrement individualisé...
- Axe 3 : Capitaliser sur les forces du territoire, sources d'excellence pour la recherche et l'innovation en santé, prévention et bien-être : Unité de recherche ComUE « Recherche et Innovation en Soins et Prévention sur le territoire », évoluer vers une proposition d'offre Master associée...
- Axe 4 : Transformer l'offre de santé par la formation massive et l'innovation pour les nouveaux métiers de la santé : Extension massive de la formation IPA à Angers / Le Mans / Laval, Licence préparateur Angers, Le Mans, Laval, Formation continue « Assistant Médicaux », Formation continue « coordinateurs interprofessionnels »,

EAPAS Angers / Le Mans / Laval, adaptation aux besoins et transformation de l'offre de soins et de l'offre de formation dans le champ large de la santé

- Axe transversal : Gouvernance et organisation territoriale de la Faculté de Santé

Le budget demandé est de 12,9 M€ sur 8 ans (2023-2030). La pertinence et l'intérêt du sujet ne font pas débat selon Monsieur ROBLÉDO car la situation est extrêmement complexe à l'échelle locale comme nationale, avec d'énormes effets systématiques. En termes de gouvernance, un pôle de coordination santé sera mis en place au sein de la ComUE expérimentale et il sera chargé de coordonner les activités liées à TUS et au réseau SAM. Il serait aussi question de mettre en place un comité de suivi et de conseil territorial (CSCT) qui regrouperait le CHU, les centres hospitaliers, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'union régionale des professionnels de santé (URPS), les élus, les représentants des patients et les autres composantes des universités. Monsieur ROBLÉDO évoque aussi la création d'un comité externe pour avoir un regard critique du projet. Pour que la Faculté de santé de l'Université d'Angers devienne une Faculté du territoire, il faudra modifier la structure porteuse du dispositif, à travers un seul établissement public expérimental (EPE) d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, la ComUE disparaîtrait et un nouvel établissement serait créé et il comprendrait l'Université d'Angers, Le Mans Université et un certain nombre d'établissements associés.

Monsieur ROBLÉDO insiste sur l'impact potentiel de ce projet sur un défi sociétal auquel la France est confrontée, et plus particulièrement sur ce territoire.

**Madame SEGRETAIN** aimerait savoir ce que représente le territoire exactement.

**Monsieur ROBLÉDO** explique que le périmètre d'organisation des soins hospitaliers sur le territoire de la Mayenne, la Sarthe et le Maine-et-Loire a comme chef de file le CHU d'Angers.

**Madame SEGRETAIN** croit comprendre, à travers ce projet, que les jeunes médecins ne pourraient faire leur stage que sur ce territoire.

**Monsieur ROBLÉDO** explique qu'ils pourront effectuer leur stage où ils le souhaitent. Pour autant, s'il y a peu d'opportunités de stages sur le territoire, ils iront forcément faire leur stage ailleurs. L'idée est d'implanter des spécialités dans les centres hospitaliers en dehors des CHU, avec des cardiologues, des pneumologues, des neurochirurgiens, des psychiatres, etc. Il faudra qu'ils aient tout de même un statut d'universitaire et pas un statut d'hospitalier.

**Madame PASSIRANI** a retrouvé les chiffres sur les cinq dernières années, depuis le lancement de PluriPass. Elle constate de faibles augmentations en médecine et pharmacie, avec + 7 % d'étudiants formés par an. L'augmentation est plus importante concernant les sage-femmes avec + 25 %. Le nombre d'étudiants formés est en progression mais la problématique demeure sur les lieux de stage car ils ne pouvaient avoir lieu, jusqu'à présent, que dans les CHU. L'objectif est d'élargir les terrains de stage aux centres hospitaliers, en espérant que les jeunes médecins s'installeront ensuite près de leur lieu de stage. Elle évoque également l'ouverture récente des antennes « PACES » au Mans et à Laval, ce qui permet à des étudiants d'entamer ce genre d'études et de faire des stages dans les centres hospitaliers du territoire.

**Monsieur CHAUVET** aimerait savoir si les personnels de la Faculté de santé ont été consultés car il suppose que ce projet peut avoir une incidence sur leurs conditions d'emploi et de travail des prochaines années. Il n'a aucune raison de remettre en cause le fond de cet appel à projet mais celui-ci sera uniquement mis en œuvre avec les personnels

concernés. C'est la raison pour laquelle un minimum d'adhésion est nécessaire. Sa deuxième question porte sur l'EPE. Il croit comprendre que cet élément est inscrit dans la réponse à l'appel à projet. Dès lors, si le projet est retenu, l'Université d'Angers s'engage à intégrer un EPE. Or, il s'agit d'une question politique qui implique un débat large au sein des établissements en question, et il n'est pas possible de la régler au travers d'une information sur un appel à projet qui ne concerne qu'une seule composante de l'Université d'Angers.

**Monsieur ROBLÉDO** rappelle que ce sujet n'est pas nouveau pour la Faculté de santé à travers TUS. L'objectif, avec ce nouveau projet, est de changer d'échelle. Il ne pense pas qu'il y ait eu une assemblée générale pour en discuter au sein de la Faculté.

Madame PASSIRANI confirme qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale mais des discussions ont eu lieu en conseil de département. Des postes de chef de clinique ont par ailleurs été votés au fur et à mesure depuis plusieurs années.

**Monsieur ROBLÉDO** explique que le périmètre de la réponse a été stabilisé début décembre. Il a fallu ensuite s'organiser pour formaliser la réponse. Le dossier a failli ne pas être déposé à cause de cette question de statut d'établissement porteur, et une décision favorable a finalement été prise début janvier. La décision de transformer la ComUE en EPE fera l'objet de débats au sein de l'Université d'Angers et de Le Mans Université si le projet était retenu. Si la trajectoire d'organisation ne se réalisait finalement pas, les crédits affectés et non consommés seraient repris par l'ANR. Il n'y a donc pas d'inéluctabilité sur le processus. La transformation se fait sur les statuts et ce sont bien les établissements qui décident de cette transformation. Monsieur ROBLÉDO ajoute que les projets d'intérêt pour le territoire ne peuvent pas être portés par une ComUE expérimentale. Sa position est donc que la ComUE expérimentale doit disparaître pour devenir une convention d'association territoriale ou aller vers un stade d'intégration plus fort, c'est-à-dire un EPE. En tout état de cause, Monsieur ROBLÉDO s'engage à ce que les décisions soient prises collectivement au sein des établissements concernés.

**Madame TAÏBI** s'interroge également sur ce passage à l'EPE, et notamment l'obligation de se plier à des calendriers qui engendrent des difficultés pour faire fonctionner l'Université et la ComUE de manière réellement démocratique. Le système d'appel à projet sur des calendriers extrêmement courts fait que l'Université se retrouve assez systématiquement dans cette situation.

**Monsieur ROBLÉDO** confirme cette réalité. La justification apportée par le ministère sur ces délais extrêmement courts est pour éviter que des projets de circonstances soient remontés.

**Monsieur CHAUVET** aimerait savoir quand est-ce que les résultats de cet appel à projet seront connus.

**Monsieur ROBLÉDO** pense que les lauréats devraient être connus au printemps prochain.

**Monsieur CHAUVET** émet un point de vigilance concernant la communication sur l'EPE avec la communauté universitaire. Le fait de découvrir cet élément dans un diaporama suscite nécessairement des inquiétudes. Il faut donc faire preuve de pédagogie pour éviter de rigidifier les positions des uns et des autres.

**Monsieur ROBLÉDO** en est totalement conscient. C'est la raison pour laquelle il évoque d'abord ce sujet dans les conseils. En tout état de cause, le processus serait enclenché à partir du moment où le projet serait lauréat, car Monsieur ROBLÉDO est convaincu que l'établissement ne peut pas passer par autre chose pour porter ce projet. Il y aurait tout intérêt à agir dans une coordination intelligente entre les centres hospitaliers et les universités.

## 1.2 Appel à projet PUI-PREDICT (pré-Déclarations d'Invention, Créations et Transferts)

**Monsieur ROBLÉDO** explique que le principe de cet appel à projet est d'aboutir à la création de 25 pôles universitaires d'innovation sur le territoire français, qui ont vocation à travailler sur l'articulation entre territoire universitaire et organismes de transfert et de valorisation. Les SATT remplissent actuellement un certain nombre de missions mais ne répondent pas à tous les besoins, et notamment en termes de coordination fine sur le territoire de tous les opérateurs qui interviennent dans la chaîne de l'innovation. L'écosystème est assez riche puisqu'il comprend des établissements publics accueillant des chercheurs, des opérateurs de transfert, des organismes de recherche, des technopôles, etc. L'appel à projet est paru le 7 décembre 2022 et il fallait répondre avant le 20 janvier 2023, ce qui laissait peu de temps pour passer par tout un processus de présentation et de discussions au sein de l'établissement. Un préprojet a été déposé et l'établissement recevra une bourse de 200 k€ si celui-ci est lauréat. Une deuxième phase consiste à renforcer le dossier et se déroulera entre mars et mai 2023. Ce projet a deux objectifs :

- Structurer l'écosystème existant de l'innovation
- Accroître le taux de transfert des projets d'innovation via la création de start-up.

L'idée est de susciter les vocations auprès des étudiants, en articulation avec le projet Pépite, les doctorants, les enseignants-chercheurs, etc. Une fois que le projet de création se matérialise, il s'agira d'accompagner financièrement les étudiants et les chercheurs. Monsieur ROBLÉDO évoque par exemple le financement de stages de M2 au sein d'un laboratoire ou un accompagnement dans la formalisation de la déclaration d'invention.

Les universités porteuses sont l'Université d'Angers et Le Mans Université, avec la ComUE Angers-Le Mans en chef de file. Les autres membres fondateurs sont l'INRAe, le CNRS, le CHU d'Angers, l'Institut Agro Rennes-Angers, Atlanpole et la SATT Ouest Valorisation. Le cercle de partenaires est dense avec des partenaires recherche (INERM, ESEO...), des collectivités (Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole, Laval Agglomération), des partenaires de l'écosystème (technopoles, pôles et clusters...) et des partenaires industriels.

## 1.3 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

**Monsieur ROBLÉDO** indique que l'Université a été informée des agissements inappropriés et insistants (accusation d'harcèlement) d'un étudiant à l'encontre d'étudiantes de sa promotion et de professeurs de son cursus. Un signalement au procureur a alors été fait et des arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux à la bibliothèque universitaire de Saint-Serge et à la Faculté de santé ont été associés à cette démarche. Monsieur ROBLÉDO précise que ce n'est pas un étudiant de la faculté mais un étudiant qui suit des cours dans ces locaux, et il lui est interdit d'y accéder. Il en profite pour signaler que l'Université d'Angers est l'université où le nombre de déclarations de violence sexiste et sexuelle est le plus important, ce qui signifie que le dispositif mis en place fonctionne, avec une communication beaucoup plus affirmée qui est faite sur le sujet. Pour autant, Monsieur ROBLÉDO préférerait ne pas présenter d'interdiction d'accès aux locaux à chaque CA.

## 2. Approbation du procès-verbal du CA

### 2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 28 septembre 2022

L'approbation du Procès-verbal du CA du 28 septembre 2022 est reportée au prochain Conseil d'administration.

## 3. Prospective et moyens

### 3.1 Renouvellement de la subvention de l'association Bibliothèque anglophone – vote

**Madame GROLLEAU** informe qu'il est demandé aux membres du CA d'approuver une subvention à l'association Bibliothèque anglophone pour l'année 2023. Elle était de 11 000 € l'année dernière et il est proposé d'accorder le même montant pour l'année 2023. Elle rappelle qu'il s'agit d'une association qui n'est pas spécifiquement constituée de personnels universitaires. Elle compte environ 1 400 adhérents dont 37 % d'étudiants. L'Université d'Angers est liée à Bibliothèque anglophone dans le cadre d'une convention d'objectifs 2021-2023, et cette subvention représentant 5,6 % de ses coûts de fonctionnement. Madame GROLLEAU précise qu'il est demandé un vote du CA étant donné que cette subvention dépasse les 10 000 € contrairement aux suivantes qui sont simplement présentées pour avis.

Le renouvellement de la subvention de l'association Bibliothèque anglophone pour l'année 2023 s'élevant à 11 000 € HT est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour. Un membre porteur d'une procuration ayant quitté la séance.

### 3.2 Renouvellement des subventions des associations Vox Campus, ASUA et Institut Confucius – avis

**Madame GROLLEAU** indique que l'association Vox Campus comprend un ensemble de choristes et de musiciens universitaires. La subvention de 10 000 € demandée représente 17 % du budget de l'association qui fête ses 30 ans cette année.

**Monsieur ROBLÉDO** explique que cette subvention et les suivantes ne sont pas soumises au vote du CA dans la mesure où elles rentrent dans le périmètre de sa délégation de signature. Toutefois, il souhaitait que ces demandes de subventions soient présentées dans un souci de transparence, et aussi parce qu'il y avait eu une discussion l'année dernière sur la subvention octroyée à l'Institut Confucius.

**Madame GROLLEAU** informe que l'ASUA comprend des bénévoles qui appartiennent exclusivement à l'Université d'Angers. Cette association permet de pratiquer du sport à des niveaux de compétition et d'accueillir des compétitions au sein de l'établissement. L'association comprenait 289 étudiants l'année dernière, pour 13 sports proposés. La subvention demandée est de 8 500 €, soit 43 % de son budget de fonctionnement, alors qu'elle était de 11 000 € l'année dernière. L'ASUA a obtenu une subvention de 3 000 € dans le cadre de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

**Madame GROLLEAU** présente la demande de subvention de l'Institut Confucius (IC). Elle indique que le CA avait débattu longuement sur la subvention octroyée à l'Institut Confucius l'année dernière, en présence de son président qui est aussi l'adjoint au maire d'Angers en charge de l'Europe et de l'International. La subvention demandée est de 10 000 € comme

l'année dernière, soit 2,8 % de son budget global. Cette association est indépendante de l'Université d'Angers et emploie 6,5 ETP, avec une présidence propre, et est rattachée à un partenaire historique chinois qui est l'Université de Ludong. L'Institut Confucius propose des activités culturelles et pédagogiques gratuites. 39 étudiants de l'ESTHUA sont inscrits aux cours de chinois et l'Institut Confucius organise plusieurs événements culturels dont le Nouvel An Chinois.

**Monsieur D'ESPINOSE DE LACAILLERIE** intervient au nom de l'UNI et aimerait savoir ce qui lie l'Université d'Angers à l'Institut Confucius. Il n'était pas élu l'année dernière et n'a pas pu suivre les débats. Lorsqu'il était en terminale, il se rappelle simplement que les lycéens étudiaient beaucoup à l'Institut Confucius et ont appris que cet Institut servait de canal pour l'État chinois pour réaliser sa propagande.

**Madame GROLLEAU** explique qu'il s'agissait justement de l'un des volets du débat de l'année dernière, où elle avait insisté sur le fait que l'Institut Confucius n'est pas directement lié à l'Université d'Angers contrairement à d'autres universités en France, comme l'Université de La Réunion où il s'agit d'une composante de la direction internationale. Dans ce cas, il peut y avoir des doutes et des craintes sur l'emprise et l'influence concernant les décisions prises par l'établissement. Ce n'est absolument pas le cas à Angers. En outre, le président de l'Université d'Angers et le président de l'Institut Confucius avaient indiqué qu'à la moindre alerte d'étudiants ou d'enseignants, le versement d'une subvention par l'établissement à l'association serait remis en cause.

**Monsieur ROBLÉDO** pense qu'il est parfois difficile de détecter une politique d'influence. Par ailleurs, il pourrait y avoir des vetos sur un certain nombre de sujets portés par l'Institut Confucius. S'il était constaté une telle dérive, les ponts entre l'Université et l'association seraient immédiatement coupés. En tout état de cause, les choses sont actuellement apaisées et l'Université n'a pas constaté de dérives. Monsieur ROBLÉDO évoque une enquête nationale réalisée il y a deux ans par le Sénat sur l'influence de la Chine en France, et notamment par le biais des Instituts Confucius. Des dérives ont ainsi été identifiées mais pas au sein de l'Institut Confucius des Pays de la Loire.

**Monsieur CHAUVET** confirme que le Sénat a publié ce rapport en 2021, doublé d'un rapport de l'Institut de recherche de l'école militaire de la même année. Il ressort tout de même de ces documents que l'Institut Confucius est une émanation du Parti Communiste chinois et il se demande si l'argent public français doit venir financer, même symboliquement, cette politique. Il n'a pas d'opposition mais cela le chagrine.

**Monsieur ROBLÉDO** reconnaît qu'il s'agit d'argent public mais souligne aussi l'utilité de ce partenariat pour l'Université d'Angers, notamment dans les cours de formation qui sont proposés aux étudiants.

**Madame GROLLEAU** rappelle aussi que les étudiants chinois constituent le premier contingent d'étudiants internationaux à l'Université d'Angers. Il y a du sens à soutenir cette association pour développer l'interculturalité autour des étudiants accueillis.

**Monsieur ROBLÉDO** ajoute que l'Université d'Angers a des coopérations avec des universités chinoises. Si le CA refusait d'octroyer cette subvention, il faudrait aller jusqu'au bout de la logique, c'est-à-dire arrêter les coopérations politiques et structurelles avec des établissements chinois. Il n'est pas possible d'avoir un système de valeurs à échelle variable.

Il a aussi parfaitement conscience qu'un enseignant qui va donner des enseignements dans une université chinoise est « surveillé » par un représentant du Parti Communiste chinois.

**Monsieur CHAUVET** pense qu'il ne faut pas stopper les coopérations scientifiques et pédagogiques avec les universités chinoises. La problématique est différente dans ce cas précis puisqu'il s'agit de financer une association.

Le Conseil d'administration rend un avis favorable au renouvellement de la subvention de l'association Vox campus s'élevant à 10 000 € HT ; au renouvellement de la subvention de l'association ASUA s'élevant à 8 500 € HT et au renouvellement de l'association Institut Confucius s'élevant à 10 000 € HT pour l'année 2023.

Cet avis favorable est adopté à la majorité avec 19 voix pour, 7 abstentions et 2 oppositions.

### 3.3 Don de matériel de l'UA au CHU Angers – vote

**Madame GROLLEAU** indique que le matériel se compose de trois équipements issus du laboratoire Mitovasc. Ce matériel scientifique est utilisé par le CHU, il a été acquis par l'Université il y a 8 ans et il est assez vieillissant. L'utilisation universitaire s'est déportée sur un nouvel équipement de type Illumina, et le laboratoire, la SFR et la DRIED sont d'accord pour procéder au don. Elle précise que les laboratoires de la SFR pourront continuer, si besoin, à avoir accès à ces équipements en fonction des projets de recherche.

Le don de matériel au CHU d'Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### 3.4 Appel à cotisation UNESS 2023 – Faculté de santé – vote

**Madame GROLLEAU** informe que l'UNESS constitue le regroupement d'un ensemble d'universités qui ont des filières en santé, sport, médecine, pharmacie, maïeutique, etc. L'Université d'Angers fait partie de ce GIP Université Numérique en Santé et Sport qui offre surtout des services numériques pour mutualiser, coordonner et créer des ressources pédagogiques de qualité. Le montant de la cotisation annuelle est de 40 887 € HT, comme l'année dernière. Ce montant est intégralement pris en charge par la Faculté de santé. Elle ajoute que le Conseil de la Faculté de Santé du 19 janvier 2023 a donné un avis favorable pour le versement de cette cotisation à l'unanimité.

L'appel à cotisation de L'Université Numérique En Santé et Sport (UNESS) d'un montant de 40 887 € TTC pour l'année 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### 3.5 Adhésion 2023 aux Presses Universitaires de Rennes – vote

**Madame GROLLEAU** rappelle que l'adhésion 2022 aux Presses Universitaires de Rennes avait été présentée lors du CA du 24 novembre 2022. La facture pour 2022 était tardive, celle de 2023 arrive plus tôt. L'adhésion 2023 est d'un montant de 28 000 € HT, identique au montant octroyé l'année dernière.

L'adhésion aux Presses Universitaires de Rennes pour l'année 2023 d'un montant de 28 000 € HT pour 8 ouvrages, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## 4. Vie de l'Établissement

### 4.1 PCA énergie de l'UA – vote

**Monsieur ROBLÉDO** rappelle que la France fait face à un risque d'insuffisance de production d'énergie électrique pendant l'hiver. Des coupures électriques dispatchées sur le territoire sont donc possibles ces prochains mois, ce qui demande de mettre en place un dispositif de plan de continuité et de reprise d'activité. Il donne la parole à Monsieur RIGAULT afin qu'il présente ce point.

**Monsieur RIGAULT** annonce que les coupures programmées auraient lieu de 8h à 13h et de 18h à 20h, du lundi au vendredi. Le risque semble évacué pour cet hiver mais le plan de continuité d'activité présenté aujourd'hui a vocation à préparer l'hiver prochain ou d'autres périodes, étant donné que les coupures électriques peuvent arriver à diverses occasions. Un indice de vulnérabilité est donné par Ecowatt au niveau national et la diffusion des adresses impactées par les coupures se fait la veille, ce qui impose une veille technique et organisationnelle. Les enjeux prioritaires pour l'établissement sont les suivants :

- Sécurité des étudiants et des personnels
  - Perte temporaire ou longue des systèmes de sécurité incendie et de sûreté (ERP et ERT)
  - Sécurisation des manipulations des expérimentations ou équipements dangereux
- Sécurité des équipements des laboratoires
  - Perte temporaire ou définitive d'équipements sensibles d'expérimentations
- Continuité des travaux de recherche
  - Perte du matériel biologique (congélateur/animalerie/anatomie...)
- Sécurité des équipements des ensembles immobiliers
  - Perte temporaire ou longue des systèmes de ventilations/chauffage, des installations électriques

8 scénarios ont été établis au niveau de l'Université d'Angers. Des sites peuvent être secourus par un groupe électrogène ou une centrale d'énergie, ce qui permet de maintenir l'activité lors des coupures. En revanche, d'autres sites ne disposent pas de ce genre de matériel. Dès lors en cas de coupure entre 8h et 13h, ces sites seraient fermés pour la journée entière car il faut un certain temps pour remettre en fonction les équipements de sécurité des bâtiments. En cas de coupure entre 18h et 20h, tout dépendra du site impacté par la coupure, et la cellule de crise prendra la décision du degré de fermeture en amont et de la reprise. Pendant une période de fermeture, les équipements et bâtiments sont sécurisés avant fermeture pour limiter le recours aux astreintes opérationnelles et décisionnelles des fonctions strictement nécessaires. Enfin, une coupure impromptue implique l'organisation de l'évacuation générale des bâtiments, la réunion de la cellule de crise et l'organisation de la réouverture de chaque site concerné.

Une cellule de veille a été mise en place pour suivre l'évolution des coupures éventuelles en lien avec RTE et la Préfecture. Selon l'urgence, une cellule énergie et une cellule de crise peuvent être déclenchées pour prendre les décisions envers les étudiants et le personnel, et mettre en place l'organisation technique pour faire face à ces coupures. Une chaîne d'alerte et un plan de communication ont été établis en cas de coupure.

**Monsieur ROBLÉDO** précise que tous les quartiers d'Angers ne seront pas impactés en même temps en cas de coupure et des messages arriveront au plus près des personnes.

**Monsieur CHAUVET** trouve étonnant que les écrans soient allumés pour signifier un réseau électrique tendu ou une alerte coupure, d'autant plus qu'il est inscrit « coupures inévitables si nous ne baissons pas notre consommation » et « les écogestes sont les bienvenus ! ». Il préconise plutôt d'imprimer des affiches à l'avance et de les placarder sur les portes des facultés. Il est possible de prévenir les personnes avec des moyens qui ne sont pas énergivores.

**Monsieur RIGAULT** signale que tout le monde travaille sur ordinateur.

**Monsieur CHAUVET** estime que l'effet est contreproductif si ces messages sont affichés sur les écrans dynamiques présents dans les halls.

**Madame GROLLEAU** souligne que le fait de produire des affiches engendre aussi de l'énergie, et il n'est même pas certain que l'Université d'Angers les utilise.

**Monsieur RIGAULT** explique que l'idée est de diffuser les informations à travers plusieurs canaux pour éviter que les personnes se rendent sur site en cas de coupure.

**Madame CHEVASSUS-LOZZA** aimerait savoir si le fait de fermer pendant toute une journée est en lien avec le fait que les bâtiments reçoivent du public.

**Monsieur RIGAULT** indique que les systèmes d'éclairage passeront sur batterie en cas de coupure électrique et il y aura une décharge complète au bout d'une heure. Une fois que les bâtiments seront évacués, le but est de couper entièrement le courant afin que les batteries ne se déchargent pas. En cas de déchargement complet, il faut en effet un temps de 12 heures pour que les systèmes puissent à nouveau fonctionner.

**Monsieur D'ESPINOSE DE LACAILLERIE** aimerait savoir ce qui a été prévu en cas de coupure impromptue. Par ailleurs, il aimerait savoir si des exercices ont été prévus à l'instar des exercices attentat ou des alertes incendie.

**Monsieur RIGAULT** reconnaît que la coupure impromptue est celle qui poserait le plus de difficultés à l'établissement. Si tel est le cas, une évacuation sera ordonnée avec déplacement sur chacun des sites pour informer les populations. Il n'y a pas de degré d'urgence contrairement à un incendie, et il ne s'agit pas de déclencher l'alarme incendie pour enclencher l'évacuation car il pourrait effectivement y avoir confusion entre un véritable incendie et une coupure de courant. L'organisation se fait en lien avec les chargés d'évacuation des différents sites qui devront avertir les publics pour qu'ils prennent leurs affaires et quittent les lieux. L'évacuation se fait dans le temps où les locaux sont ouverts au public. Par ailleurs, l'ensemble du dispositif est testé lors des coupures électriques réglementaires mais il n'est pas prévu d'inclure le public à ces exercices.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) énergie de l'université est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## 5. Ressources humaines

### 5.1 Rapport d'auto-évaluation HRS4R – Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs – Information

**Monsieur DELABAERE** rappelle que la stratégie HRS4R est un objectif de l'Europe pour réaliser l'Espace Européen de la recherche et renforcer l'attractivité des établissements de recherche. Le texte fondamental est la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs, datée de 2005, qui a été signée par l'Université d'Angers en 2007. Il s'agit de mettre en place une recherche constante de qualité à travers l'amélioration des pratiques des organismes et établissements en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs et l'harmonisation de la philosophie et des pratiques à l'échelle de l'Europe. Le dossier a été construit en 2019 avec une volonté de mettre en place une démarche qualité. Le label a été acquis officiellement le 4 décembre 2020 pour une durée de cinq ans. Au-delà de 2025, l'évaluation de la réalisation par l'Université de ses objectifs sera faite tous les trois ans. Lors de la première labellisation, la période est de cinq ans, avec une évaluation interne à deux ans. L'évaluation interne permet un échange sans conséquences avec la Commission Européenne et elle ne remet pas en cause la labellisation. Elle sert simplement à la Commission pour donner des indications sur le lancement du projet. L'Université d'Angers devait faire remonter l'évaluation interne au 4 décembre 2022, ce qui a été fait, et les rapporteurs doivent maintenant en prendre connaissance. Il reste trois ans à l'Université d'Angers pour continuer d'améliorer ses pratiques.

Le dossier comprend un ensemble de données techniques (composition du COPIL et groupe action, fonctionnement institutionnel de l'université, données statistiques), l'analyse des forces et faiblesses de l'Université d'Angers, des fichiers (plan d'action, document de travail OTM-R (Recrutement Ouvert, Transparent, au Mérite)) et des questions sur la stratégie de l'Université et la réalisation des actions depuis la labellisation. En termes de forces et de faiblesses, l'Université d'Angers n'a pas modifié les textes produits pour l'évaluation initiale. Les forces sont identiques et les faiblesses sont en cours de traitement. Le dossier présenté met l'accent sur ce qui a été fait ou amélioré depuis deux ans.

En termes d'éthique, le dossier évoque la nomination d'un déontologue (action 14), l'information et la formation déontologique à la relation au monde de l'entreprise (action 13), la nomination d'un référent égalité et les actions lancées sur les questions d'égalité (genre, handicap, rémunération) montées en lien avec le Plan Action Égalité. En termes de recrutement, la communication des postes sur Euraxess atteint 100 % des enseignants-chercheurs (action 5) et l'information et la formation des présidents de COS est en place (action 6). Par ailleurs, le statut du post-doc a été traité règlementairement (action 8) en lien avec la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). En termes de conditions de travail, il est à noter un effort substantiel sur les rémunérations en particulier des contractuels (action 3) et un travail sur l'accueil et le suivi des néo-recrutés (budget d'installation, entretiens initiaux et de suivi) (action 33). Les dispositifs éthiques ont un impact sur les conditions de travail qu'elles contribuent à améliorer. En termes de formation et de développement, Monsieur DELABAERE évoque l'amélioration de l'accès aux formations pour les enseignants-chercheurs (action 29) et la mise en place de formations aux responsabilités (action 23 et 24), en particulier pour les managers dans les laboratoires de recherche.

Monsieur DELABAERE aborde ensuite la partie qui concerne les questions stratégiques posées par la Commission Européenne, qui s'interroge notamment sur le suivi des actions. Comme annoncé lors de la labellisation, le suivi et la réalisation sont effectués par un COPIL et un groupe action. Les actions ont été regroupées en 7 ensembles placés chacun sous la responsabilité d'un vice-président et d'une direction de l'Université d'Angers. Chaque direction a ensuite organisé en interne la réalisation technique des actions et a désigné un référent travaillant avec le chargé de mission.

Au niveau de la réalisation du plan d'actions, le COPIL surveille le calendrier et l'adapte. Une réunion de recadrage a eu lieu pour redéfinir un agenda rendu obsolète par le retard pris dans la validation du dossier en raison de la crise sanitaire. La DRH et la DRIED ont mis en place des fiches action permettant un suivi fin des réalisations. Concernant la mesure des progrès réalisés, un cahier de preuves a été mis en place. À partir des informations, des indicateurs seront bâtis en fonction des lignes définies lors du dépôt de dossier. Un certain nombre d'évaluations seront à construire au cas où les hypothèses émises ne seraient finalement pas réalistes et/ou opérationnelles.

Enfin, la Commission Européenne souhaite savoir comment l'Université d'Angers va préparer l'évaluation externe à l'horizon 2025. Monsieur DELABAERE informe que des ateliers de réflexion doivent prochainement être mis en place. Des questions devront émerger telles que les réussites de la stratégie HRS4R et les points qui n'ont pas fonctionné. Il sera aussi question de modifier l'approche pour les actions n'ayant pas atteint leur objectif et d'introduire de nouvelles actions sur les thèmes en cours ou sur des thèmes émergents. Le COPIL jugera le moment venu si un travail d'enquête est approprié pour réaliser ces objectifs.

**Monsieur ROBLÉDO** souligne que ce dispositif oblige l'établissement sur un certain nombre de sujets mais l'aide aussi à progresser pour rendre robustes des processus de recrutement notamment. Il faut essayer de marier la rigueur avec la souplesse dans le cadre d'un tel dispositif. Monsieur ROBLÉDO estime que l'Université d'Angers n'est pas tombée dans un système procédural même si un certain nombre d'engagements doivent être respectés.

## **6. Enseignements et conventions**

### **6.1 Modification de la délibération n° CA 107-2022 du 15 décembre 2022 relative aux attendus locaux inscrits sur Parcoursup – vote**

**Monsieur ROBLÉDO** rappelle que les financements associés au DU PaRéO avaient disparu à la fin de l'année 2022. Pour autant, cette ligne avait été maintenue lors du vote des capacités d'accueil, dans l'attente d'éventuels financements. Il annonce que le rectorat a averti l'Université qu'un financement allait finalement être accordé, de l'ordre de 2 000 € par place offerte et pourvue au lieu de 4 000 € précédemment. Il était compliqué politiquement de stopper le dispositif et ce financement permet de le réactiver. Les attendus locaux restent identiques à ceux de l'année dernière. Monsieur ROBLÉDO ajoute que la CFVU du 23 janvier 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 28 voix pour.

La modification de la délibération relative aux attendus locaux dans le cadre de Parcoursup concernant le DU « Passeport pour réussir et s'orienter » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 4 abstentions.

### **6.2 Modification de la délibération n° CA 108-2022 du 15 décembre 2022 relative aux critères d'examen des vœux inscrits sur Parcoursup – vote**

**Monsieur ROBLÉDO** annonce que la CFVU du 23 janvier 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 25 voix pour et 3 abstentions.

La modification de la délibération relative aux critères d'examen des vœux dans le cadre de Parcoursup concernant le DU « Passeport pour réussir et s'orienter » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 4 abstentions.

### 6.3 Modification de la délibération n° CA 109-2022 du 15 décembre 2022 relative aux capacités d'accueil inscrites sur Parcoursup – vote

**Monsieur ROBLÉDO** informe que les capacités d'accueil du DU PaRéO sont de 20 places à Cholet et de 35 places à Angers, comme c'était le cas précédemment.

**Madame LE FRANCOIS** aimerait savoir comment la diminution des financements va impacter la formation étant donné que les capacités d'accueil restent identiques.

**Monsieur ROBLÉDO** explique que l'établissement a mis en place un certain nombre de dispositifs en lien avec l'enveloppe de 4 000 € par place offerte et pourvue. Tous ces dispositifs seront maintenus et l'Université d'Angers fera avec les moyens qui lui sont attribués. Rien ne sera donc amputé mais aucun nouveau dispositif ne sera mis en place en lien avec le DU PaRéO.

**Madame LE FRANCOIS** se demande si les capacités d'accueil sont suffisantes.

**Monsieur ROBLÉDO** répond que le taux de pression n'est pas très important. Il y a certes plus de candidatures que de capacités d'accueil mais certaines sont réellement inadaptées par rapport à la formation. Ce DU avait été créé à l'origine pour des étudiants qui souhaitaient candidater dans des IFSI et qui n'avaient pas été pris. Il a ensuite été ouvert à d'autres profils, et notamment des étudiants qui n'ont aucune idée de leur orientation. Ce DU les accompagne dans la découverte d'un certain nombre de champs disciplinaires. Monsieur ROBLÉDO connaît des étudiants et des parents qui trouvent que cette formation a un format très séduisant. Il ajoute que la CFVU du 23 janvier 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 25 voix pour et 3 abstentions.

La modification de la délibération relative aux capacités d'accueil pour l'année universitaire 2023-2024 concernant le DU « Passeport pour réussir et s'orienter » est approuvée. Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 3 abstentions.

### 6.4 Calendrier de recrutement du master International – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité - vote

**Monsieur ROBLÉDO** informe que les étudiants qui candidatent pour entrer en master International de l'ESTHUA, « mention Management sectoriel, parcours Anglophone International Hospitality Management », ne passeront pas par la plateforme Mon Master. L'ESTHUA demande au CA de voter le calendrier de recrutement qui se déroulera du 4 février au 15 mai 2023. Cette formation accueille essentiellement des étudiants internationaux et il paraissait compliqué de les faire passer par la plateforme. Il ajoute que la CFVU du 23 janvier 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 28 voix pour.

**Madame TAÏBI** aimerait savoir dans quelle mesure ce type de dérogation peut être étendu à d'autres masters.

**Monsieur ROBLÉDO** indique que la particularité des masters dits internationaux est qu'il faut que la moitié des étudiants soient des étudiants internationaux, ce qui limite la partie dérogatoire.

Le calendrier de recrutement du master 1, mention « Management sectoriel », parcours « Anglophone International Hospitality Management », fixé du 04 février 2023 au 15 mai 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### 6.5 Création du DU microchirurgie de la main – niveau expert – faculté santé - vote

**Monsieur ROBLÉDO** rappelle qu'un précédent CA avait voté la création du DU « Microchirurgie de la main niveau 1 » et il s'agit aujourd'hui de voter la convention et la maquette du DU « Microchirurgie de la main niveau expert » qui est porté par la faculté de Santé, en partenariat avec le Centre de la Main (Trélazé). Le DU expert va permettre d'acquérir des compétences plus avancées dans la pratique de la microchirurgie et notamment avec des exercices plus complexes que ceux enseignés dans le cadre du DU existant. Ce diplôme est à destination de chirurgien ou vétérinaire ayant déjà validé un DU de microchirurgie et justifiant d'une expérience et d'une pratique régulière de la microchirurgie. La formation théorique dure 20 heures et il est prévu des moments de stage pour acquérir des compétences plus avancées. Monsieur ROBLÉDO ajoute que la CFVU du 23 janvier 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 28 voix pour.

La création du DU « microchirurgie de la main – niveau expert » est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### 6.6 Convention portant création d'un département universitaire de sciences de la réadaptation - vote

**Monsieur ROBLÉDO** annonce que les Universités d'Angers et du Mans, l'IFMK et l'IFE du centre hospitalier de Laval et les formations en appareillage de l'Institution Mongazon s'associent pour la création d'un département universitaire en sciences de la réadaptation. Ce département est une structure d'expertise destinée :

- À favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques dans ces formations, la création de ressources mutualisées, la formation des étudiants à et par la recherche, à assurer la validité des grades délivrés sous la responsabilité de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers ou de l'UFR Sciences et Techniques de l'université du Mans (département STAPS).
- À favoriser la participation des étudiants et des personnels participant à la formation à des activités de recherche notamment dans le domaine des sciences de la réadaptation.
- À élaborer des réponses communes à des appels à projet dans son champ d'expertise.

Cette création a modifié les statuts de l'UFR Santé avec ce nouveau département. Monsieur ROBLÉDO ajoute que la CFVU du 23 janvier 2023 a donné un avis favorable à l'unanimité avec 28 voix pour.

La convention portant création d'un département universitaire de sciences de la réadaptation est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 17h30.

**Christian ROBLÉDO**

Le Président de l'Université d'Angers

**Françoise GROLLEAU**

La Vice-présidente du Conseil d'administration

7. ANNEXE : Diaporama de la séance du 26 janvier 2023

# Conseil d'Administration du jeudi 26 janvier 2023

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Prospective et moyens
4. Vie de l'établissement
5. Ressources Humaines
6. Enseignement et conventions
7. Décisions prises par délégation du CA au Président

# 1. Informations

1-1 Projet PIA4 Excellences (Vague 3) EX MOENIA "Hors les murs"

1-2 Appel à projets PUI – PREDICT (Pré-Déclarations d'Invention, Créations et Transferts)

1-3 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

# 1-1 Projet PIA4 Excellences (Vague 3) EX MOENIA "Hors les murs"

POUR INFORMATION



# Faculté Territoriale de Santé

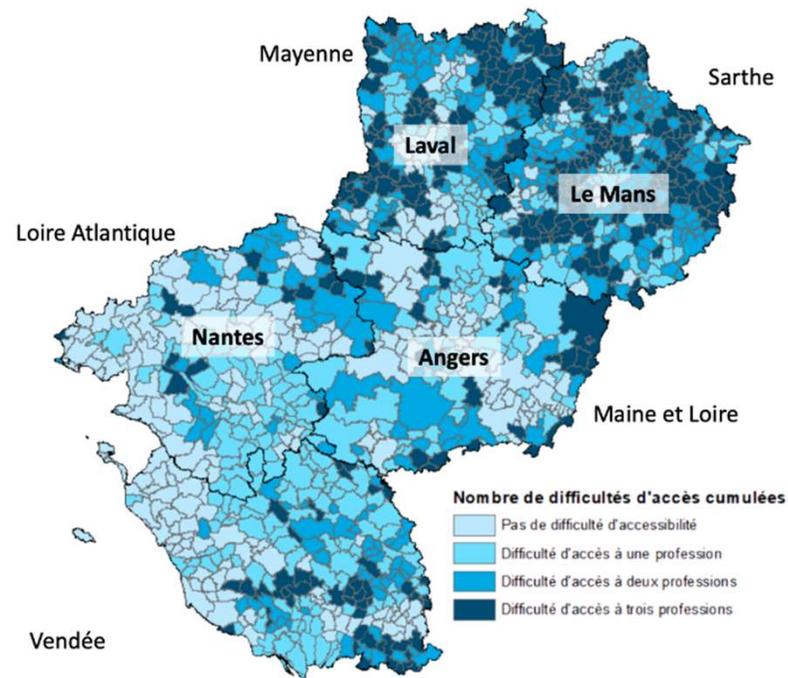
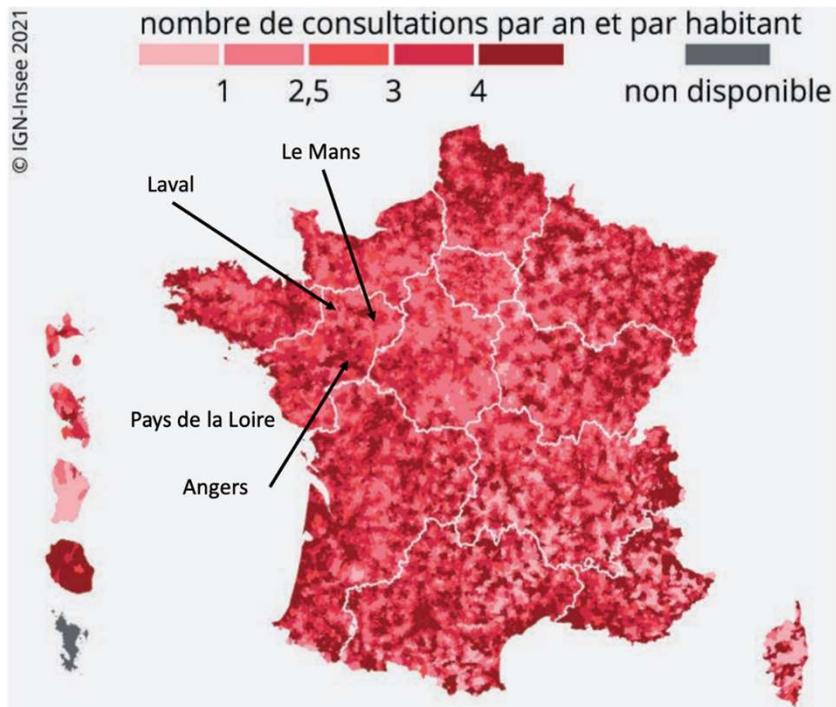
Projet PIA4 - France 2030 Excellence : **EX MOENIA**

« hors les murs »

De la preuve de concept « Territoire Universitaire de Santé » vers une nouvelle organisation territoriale de la formation et de la recherche : évolution du modèle de 1958



# Déserts « médicaux », un enjeu



Sources : SNIIRAM 2017, CNAM ; populations municipales 2015, Insee ; calculs DREES - Exploitation ORS

# Forces du territoires



**Territoires Universitaires de Santé  
(TUS)**

**Santé Activité Physique Métiers  
Ingénieurs et Sciences Humaines  
(SAM)**

**Licences sciences pour la Santé,  
mention sciences infirmières**

# Développer l'Excellence Territoriale pour Répondre aux Enjeux de la Santé

## **Santé au cœur des préoccupations du citoyen :**

- Besoins et opportunités territoriales : inégalité des forces de santé
- Formation, Recherche, Innovation
- Prévention et soin tout au long de la vie
- Organisation/Management
- Interaction emploi <=> formation



# Projet présenté sous 5 axes

Budget demandé sur  
8 ans (2023-2030):  
12,9 M€

## Santé au cœur des préoccupations du citoyen

- **Axe 1** : Répondre aux enjeux territoriaux de l'attractivité et de l'orientation dans les filières de santé
  - **Axe 2** : Former les futurs professionnels de santé à l'exercice sur le territoire
  - **Axe 3** : Capitaliser sur les forces du territoire, source d'excellence pour la recherche et l'innovation en santé, prévention et bien-être
  - **Axe 4** : Transformer l'offre de santé par la formation massive et l'innovation pour les nouveaux métiers de la santé
- ➔ **Axe transversal** : Gouvernance et organisation territoriale de la Faculté de Santé

# AXE 1 : Les enjeux du recrutement

## ...Augmenté

## ...Diversifié

- Développer les outils de préparation territoriale à l'entrée et la réussite dans les études
  - ✓ Action Collèges et lycées
  - ✓ Action IDE vers IPA
- Développer toutes les passerelles
  - ✓ Passerelle PluriPASS vers Licence IFSI2
  - ✓ Passerelle PASS/LAS vers Licence Préparateur vers Pharmacie

## ...Préparé

- Informer sur l'exercice de demain : prévention, télémédecine, exercice coordonné, protocoles de délégation, médecine personnalisée, management, e-santé

## AXE 2 : Formation territoriale

*Prévention  
Interprofessionnalité  
Management  
E-santé*

- Parcours de stage diversifié sur le territoire
- CCA et Pr/MC Associés MMOP et IDE
- Ingénierie de formation délocalisée
  
- Licence science pour la santé, mention sciences infirmière disséminée
- Antenne de formation dentaire au CHU Angers et CH Le Mans
  
- Solutions d'hébergement et transport pour les étudiants
- Encadrement individualisé / tutorat / mentorat renforcé

## AXE 3 : Recherche et Innovation

- **Unité de recherche COMUE** : Recherche et Innovation en Soins et Prévention sur le territoire
  - Recherche soins primaires : MSP(U) et Pharmacies d'officine U, et IPA ambulatoire
  - Santé - Activité Physique – Métiers de l'ingénieur et des sciences Humaines
  - Avec une insertion dans le tissu économique
- Evoluer vers une proposition d'offre Master associée



## AXE 4 : Formation massive et nouveaux métiers

- Extension massive de la formation IPA à Angers / Le Mans / Laval
- Licence préparateur Angers, Le Mans, Laval
- Formation continue « Assistant Médicaux »
- Formation continue « coordinateurs interprofessionnels »
- EAPAS Angers / Le Mans / Laval

➤ **Interaction Universités – Emploi** : adaptation aux besoins et transformation de l'offre de soins et de l'offre de formation dans le champs large de la santé → gouvernance



Comue expérimentale  
Angers - Le Mans



## PILOTAGE

- Faculté de Santé de l'Université d'Angers et l'Institut Santé du Mans Université au service du territoire → **pôle de coordination santé COMUE Expérimentale**
- **Comité de suivi et de conseil territorial (CSCT)** : CHU, CH, ARS, union régionale des professionnels de santé (URPS), élus, représentants des patients, autres composantes des universités.
- **Structure d'expertise, recherche et évaluation du projet** : dynamique d'analyse et d'adaptation "besoins et opportunités", interaction formation/recherche et innovation/emploi
- **Faculté Territoriale de Santé dans un Établissement Public Expérimental (EPE)**

# 1-2 Appel à projets PUI – PREDICT (Pré-Déclarations d'Invention, Créations et Transferts)

POUR INFORMATION

# AAP - Poles Universitaires d'Innovation

Après phase expérimentale (5 pôles), création d'une vingtaine de nouveaux **Pôles Universitaires d'Innovation (PUI)** pour :

- ✓ renforcer l'**impact** socio-économique des sites de **recherche**,
- ✓ répondre à l'ambition nationale de **créations de start-up** et de génération d'innovations de rupture (**deeptech**)

**PUI** = Consortium de **Fondateurs** (F) et de **Partenaires** (P) :

- ✓ (F) **Etablissements publics** accueillant des **chercheurs** (Universités, ONR...)
- ✓ (F) **Opérateurs de transfert**: SATT, INRAe Transfert, CNRS Innovation...
- ✓ (P) CHU, CT, Technopoles, Ecoles privées...

*Sans création de nouvelle structure juridique, les PUI visent à capitaliser sur l'ensemble des initiatives, compétences, outils et acteurs de l'innovation existants pour en renforcer l'articulation afin de maximiser l'impact des résultats de la recherche.*

# AAP - Poles Universitaires d'Innovation



## CALENDRIER PREVISIONNEL

Publication de l'AAP : 7 décembre 2022

### Étape de qualification des propositions :

- Date limite de transmission des dossiers : 20 janvier 2023 ;
- Notification aux candidats invités à remettre un dossier complet : fin février 2023 ;
- Contractualisation : fin mars 2023.

### Étape de sélection des propositions :

- Date limite de transmission de dossiers : 24 mai 2023 ;
- Contractualisation : juillet 2023.

# L'ambition

## Deux objectifs:

- **Structurer** l'écosystème existant de l'innovation
- **Accroître** le taux de transfert des projets d'innovation *via* la création de start-up

## Des moyens spécifiques (« pré DI ») pour :

- **Une information circulaire** le (**Hub de l'innovation**, généralisation du « **club valo** », déploiement OSCAR, interface PCR du CNRS => **SI commun**)
- **Sensibiliser et former** étudiants et personnels (modules (UE) de M2, ateliers virtuels, « Tangram », accompagnements Technopoles, PEPITE...)
- **Stimuler** l'innovation : AAP PREDICT et PREDICT+
- **Accroître** le taux de transfert technologique

# Une chaîne d'accompagnement structurée

**Sensibilisation & Formation**

**Détection de projets innovants**

- étudiants,
- doctorants,
- Chercheurs et E/C

**Potentiel de valorisation**

**AAP PREDICT**

- **Volet chercheur** pour expérimenter la valorisation
- **Volet industriel** pour s'ouvrir à la valorisation et le partenariat public-privé

**AAP PREDICT+**

=> DI

**Accompagnement et professionnalisation**

**5 dimensions de l'innovation**

- Marché,
- Technologie,
- Propriété intellectuelle
- Management organisation,
- Financement

**Création startup Immersion**

**Hébergement au sein de pépinière d'entreprises** avec accès privilégié aux laboratoires de recherche et à leurs plateformes

**Post-création**

**Maintien d'un filet d'accompagnement** pour soutenir l'entreprise et ses activités

## Des membres fondateurs

**Chef de file**  
**La COMUE**  
**Angers-Le Mans**

**Universités porteuses**  
**UA & LMU**

INRAe - CNRS  
CHU d'Angers  
Institut Agro Rennes-Angers  
Atlanpole  
SATT Ouest Valorisation

# Des membres partenaires

## Partenaires recherche (ESR)

INSERM, ESEO,  
ESAIP  
CH Le Mans  
ICO

## Un cercle de partenaires *ab initio*

*liste à consolider pour le dépôt du projet  
après la phase de qualification*

## Partenaires industriels

Un leader de la French tech  
industrielle French Fab

## Collectivités

Angers Loire Métropole  
Le Mans Métropole  
Laval Agglo

## Partenaires de l'écosystème

**Technopoles** : LMI, AT, LMT  
**Pôles et clusters** : CTTM,  
Végépolys Valley, Atlanpole  
Biothérapie, EMC2, ID4Car  
**Technocampus** : Acoustique &  
Matière, Electronique & IoT

## 1.3 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

L'Université a été informée du comportement inapproprié et insistant (accusation d'harcèlement) d'un étudiant à l'encontre d'étudiantes de sa promotion et de professeures de son cursus.

Les arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, concernent la bibliothèque universitaire de Saint-Serge et la Faculté de Santé. Une saisine de la section disciplinaire prolonge l'interdiction des locaux jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

**POUR INFORMATION**

# 2. Approbation du procès-verbal

2-1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 28 septembre 2022 –  
**REPORT**

# 3. Prospective et moyens

3-1 Renouvellement de la subvention de l'association Bibliothèque anglophone – **vote**

3-2 Renouvellement des subventions des associations Vox campus, ASUA et Institut Confucius – **avis**

3-3 Don de matériel de l'UA au CHU Angers – **vote**

3-4 Appel à cotisation UNESS 2023 – Faculté de santé – **vote**

3-5 adhésion 2023 aux Presses Universitaires de Rennes - **vote**

## 3-1 Renouvellement de la subvention de l'association Bibliothèque anglophone

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver une subvention à l'association Bibliothèque anglophone pour l'année 2023.

- L'an dernier, la subvention accordée était de 11 000 € HT.

Il est proposé d'accorder le même montant pour l'année 2023 soit 11 000 € HT.

**POUR VOTE**

## 3-2 Renouvellement des subventions des associations Vox campus, ASUA et Institut Confucius

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration le renouvellement des subventions pour les associations Vox Campus, ASUA et Institut Confucius pour l'année 2023.

### **Vox Campus**

- Subvention 2022 : 10 000€ HT
- proposition 2023 : 10 000€ HT

### **ASUA**

- Subvention 2022 : 11 000€ HT
- proposition 2023 : 8 500€ HT (*une subvention de 3 000€ a été accordée par l'UA par ailleurs pour un projet spécifique*)

### **Institut Confucius**

- Subvention 2022 : 10 000€ HT
- proposition 2023 : 10 000€ HT

**POUR AVIS**

# 3-3 Don de matériel de l'UA au CHU Angers

## Matériels concernés du laboratoire Mitovasc :

- SEQUENCEUR ION PROTON S5XL (ThermoFisher)
- SERVEUR PROTON TORRENT (Dell)
- SYTEME DE BIBLIOTHEQUE AB BUILDER (Life Technologies)

## Proposition de don au CHU :

- Matériel scientifique utilisé par le CHU,
- Equipement vieillissant (8 ans) et dont les disques doivent être changés (le CHU procédera au changement),
- Utilisation universitaire déportée sur un nouvel équipement de type Illumina,
- Le laboratoire, la SFR et la DRIED sont d'accord pour procéder au don,
- Coût du contrat de maintenance estimé à 20-25 k€/an (le CHU prendra en charge),
- Les laboratoires de la SFR pourront continuer, si besoin, à avoir accès à ces équipements en fonction des projets de recherche.

**POUR VOTE**



# 3-4 Appel à cotisation UNESS 2023 – Faculté de santé

L'Université d'Angers fait partie du GIP Université Numérique en Santé et Sport.

Le montant de la cotisation annuelle est de 40 887 euros HT, comme l'an dernier.

Ce montant est, comme l'an dernier, intégralement pris en charge par la Faculté de santé.

Avis du Conseil de la Faculté de Santé du 19 janvier 2023 : pour à l'unanimité.

**POUR VOTE**

# 3-5 PUR

# Presses universitaires de Rennes

## Adhésion 2023

**Convention** signée le 02/09/2019 , renouvelable tous les ans par reconduction tacite (Statuts approuvés par le CA du 25 avril 2019)

**Bénéficiaires** : personnels permanents UA (EC-C; Doctorants.. )

**Engagements PUR** :

- 8 éditions d'ouvrages par an + services complémentaires (texte, iconographie, mise en page, promotion, diffusion et distribution commerciale )
- Soutien aux revues | Soutien à l'open access | Action Editions numériques (dans la limite équivalent à 1 ou 2 ouvrages au bénéfice des SHS si le quota des 8 ouvrages n'est pas atteint )

**Adhésion** : 28 000 € HT / an (montant identique à l'année dernière)

**POUR VOTE**



# 4. Vie de l'établissement

4-1 PCA énergie de l'UA- **vote**

## Des coupures programmées



De 8h00 à 13h, et de 18h00 à 20h00

Du lundi au vendredi

Coupures de 2h

Scénario « sobriété » de RTE qui annonce 1 à 3 activations Ecowatt pour hiver 2022-2023

### Des incertitudes sur la réalité des coupures jusqu'au dernier moment:

- **Préalerte** : Indice de vulnérabilité donné par Ecowatt au niveau national (monecowatt.fr),
- **A partir de 17h**: Publication des adresses impactées sur [www.coupures-temporaires.enedis.fr](http://www.coupures-temporaires.enedis.fr) et ajustement jusque 21h30.
- Décision de coupure qui peut être prise ou annulée le jour même, dès 6h du matin

# Les enjeux prioritaires pour l'établissement

## ➔ Sécurité des étudiants et des personnels

Perte temporaire ou longue des système de sécurité incendie et de sureté (ERP et ERT)

Sécurisation des manipulations des expérimentations ou équipements dangereux

## ➔ Sécurité des équipements des laboratoires

Perte temporaire ou définitive d'équipements sensibles d'expérimentations

## ➔ Continuité des travaux de recherche

Perte du matériel biologique (congélateur/animalerie/anatomie/..)

## ➔ Sécurité des équipements des ensembles immobiliers

Perte temporaire ou longue des systèmes de ventilations/chauffage, des installations électriques

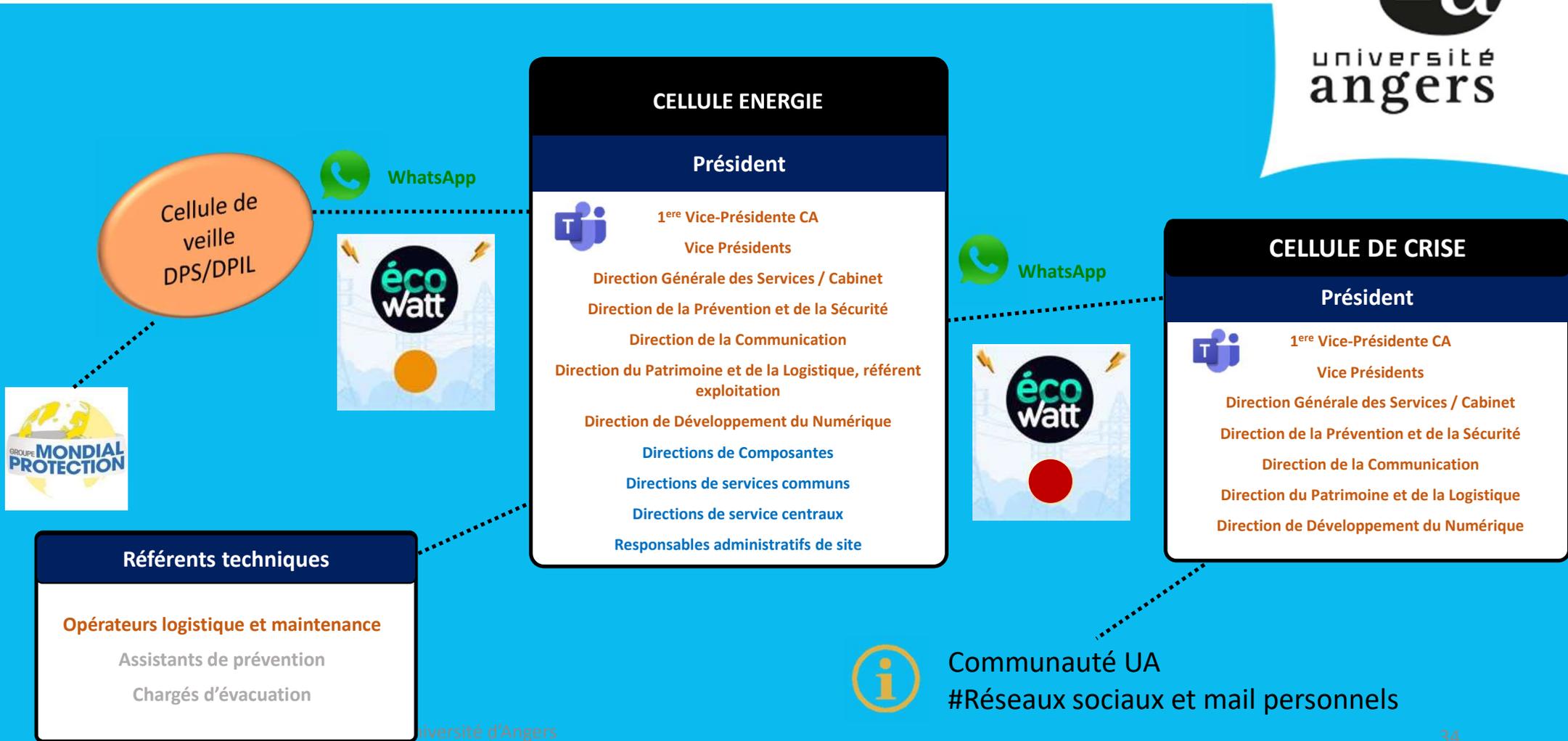
## 8 situations possibles

|                           |   | Sites non secourus  | Sites secourus<br>(MRV, IRIS 1 et 2, AMSLER, DATACENTER)  |
|---------------------------|---|---|---|
| <b>Coupure programmée</b> | <b>entre 8h00 et 13h</b>                | Si délai de prévenance suffisant (J-1), message d'information la veille de fermeture du site <b>toute la journée</b> .<br>Présence des fonctions impératives pour les jours Ecowatt rouge | Site non fermé<br>Vérification des équipements de sécurité.<br>Si défaillance > Evacuation générale<br>Vérification des équipements sensibles |
|                           | <b>entre 18h00 et 20h</b>               | A J-1 au regard de la situation (météo, sites concerné,..), décision de fermeture du site toute la journée ou à l'heure fixée par la cellule de crise                                     | Site non fermé<br>Vérification technique par l'astreinte et fermeture anticipée validée par la cellule de crise                               |
|                           | <b>Pendant une période de fermeture</b> | Sécurisation des équipements et bâtiments avant fermeture pour limiter le recours aux astreintes opérationnelles et décisionnelles des fonctions strictement nécessaires                  |   |

## 4 situations possibles

|   | Sites non secourus  | Sites secourus<br>(MRV, IRIS 1 et 2, AMSLER, DATACENTER)                               |
|---|---|--|
| Coupure impromptue ou délai de prévenance insuffisant | Organisation de l'évacuation générale, cellule de crise et organisation de la réouverture de chaque site concerné | Vérification des organes de sécurité et si défaillance constatée > évacuation générale |

# Gouvernance de la gestion de crise



# Organisation de la continuité de service



- ➔ limiter la mise en place d'astreintes aux fonctions nécessaires par une anticipation sur les créneaux de fermeture (mise hors tension des équipements, blocage des portes automatiques, prise systématique des ordinateurs portables à domicile, etc.)
- ➔ les astreintes à mettre en œuvre dans le cadre de ce PCA Energie sortent des périmètres définis par l'Instruction générale relative à la continuité de service de 2018 (les contingentements indemnitaires et horaires prévus par l'Instruction générale relative à la continuité de service ne sont pas applicables) mais le système de valorisation qui leur est attaché reste adapté à la situation

# Chaîne d'alerte et plan de communication



Information Newsletter dès mardi 13 décembre  
*(édito, téléchargement appli, PCA énergie et plan de sobriété)*

**INFO ÉCOWATT**



**Activation  
Cellule énergie**  
*(par la DPS)*  
Astreinte de 6h à 22h

**Dispositif de com.**  
- mail du président  
- alerte écran  
- réseaux sociaux  
- site web UA / intranet

J-1

**VÉRIF. ADRESSES IMPACTÉES**  
*(par la DPS / DPIL)*

**Activation  
Cellule de crise**  
*(par la DPS)*  
  
**Décision  
de fermeture**  
*(par le doyen et président)*

**Dispositif de com.**  
- mail du président + doyen  
- message push appli UA  
- réseaux sociaux  
- site web UA / intranet  
- affiches portes d'entrée

Jour J

**CONTRÔLES DE SÉCURITÉ**  
*(par la DPS / DPIL)*

**Décision  
de réouverture**  
*(par le doyen et président)*

**Dispositif de com.**  
- mail du président + doyen  
- message push appli UA  
- réseaux sociaux  
- site web UA / intranet

# Dispositif de communication : écran tv news / réseaux sociaux



**Réseau électrique tendu.**  
Les écogestes sont  
les bienvenus !

Tenez-vous au courant sur :

     Appli [monecowatt.fr](https://monecowatt.fr)

Appli UA [univ-angers.fr](https://univ-angers.fr) 



**Alerte coupure.**  
Coupures inévitables si nous ne  
baissions pas notre consommation.

Tenez-vous au courant sur :

     Appli [monecowatt.fr](https://monecowatt.fr)

Appli UA [univ-angers.fr](https://univ-angers.fr) 



**Établissement fermé**  
pour cause de coupure  
électrique.

Tenez-vous au courant sur :

     Appli [monecowatt.fr](https://monecowatt.fr)

Appli UA [univ-angers.fr](https://univ-angers.fr) 



**Établissement réouvert.**  
Consommation électrique  
responsable !

Tenez-vous au courant sur :

     Appli [monecowatt.fr](https://monecowatt.fr)

Appli UA [univ-angers.fr](https://univ-angers.fr) 

# Dispositif de communication

**Dispositif de communication :**  
affiches électrostatique portes d'entrée  
site web UA



**POUR VOTE**

# 5. Ressources humaines

5-1 Rapport d'auto-évaluation HRS4R – Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs- **information**

# 5-1 HRS4R

Etat d'avancement du projet

## **HUMAN RESSOURCES STRATEGY FOR RESEARCH**

Présentation devant le Conseil d'Administration  
De l'Université d'Angers

Le 26 janvier 2023

# HRS4R, C'EST...

## **Un objectif de l'Europe :**

- Réaliser l'Espace Européen de la recherche
- Renforcer l'attractivité des établissements de recherche

## **Un texte fondamental:**

- Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (2005).

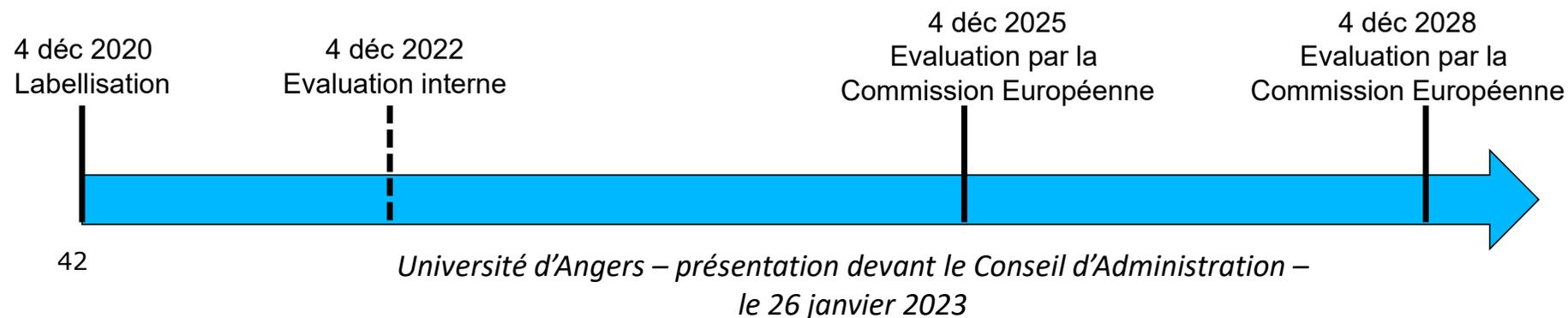
*Charte signée par l'Université d'Angers dès 2007*

## **Une recherche constante de qualité**

- Améliorer les pratiques des organismes et établissements en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs
- Harmoniser la philosophie et les pratiques à l'échelle de l'Europe

# HRS4R, EVALUATION INTERNE

- Le label HRS4R est acquis jusqu'au 4 décembre 2025
- Au-delà, l'évaluation de la réalisation par l'université de ses objectifs est faite tous les trois ans
- Lors de la première labellisation, la période est de 5 ans, avec une évaluation interne à deux ans
- L'évaluation interne permet un échange sans conséquences avec la Commission:
  - Ne remet pas en cause la labellisation
  - Sert à la Commission pour donner des indications sur le lancement du projet: TB, continuez/ Bien, mais il faut corriger quelques défauts/ Ne va pas du tout, le label peut être remis en cause



# Composition du dossier

- **Données techniques**
- **Analyse des forces et faiblesses de l'UA**
- **Fichiers**
- **Questions**
  - sur la stratégie de l'université
  - sur la réalisation des actions depuis la labellisation

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Forces et faiblesses de l'UA – focus sur des points améliorés

### - Ethique

- > Déontologue nommé (action 14)
- > Information et formation déontologique en place (action 13)
- > Référent égalité nommé (action 20)
- > Actions lancées sur les questions d'égalité : PAE (actions 19, 20) et SDH (action 18)

### - Recrutement

- > La communication des postes sur Euraxess atteint 100% des EC (action 5)
- > L'information et la formation des présidents de COS est en place (action 6)
- > statut du post-doc traité règlementairement (action 8)

*Université d'Angers – présentation devant le Conseil d'Administration –  
le 26 janvier 2023*

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Forces et faiblesses de l'UA – focus sur des points améliorés

### - Conditions de travail

- > Effort substantiel fait sur les rémunérations, en particulier des contractuels (action 3)
- > L'installation des jeunes EC a été améliorée : budget d'installation, entretiens initiaux, limitation des HC (action 33)

### - Formation et développement

- > L'accès aux formations pour les EC a été amélioré (action 29)
- > La mise en place de formations aux responsabilités est faite (action 23 et 24)

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions sur la réalisation du plan d'actions – Focus sur quelques questions

### Comment s'effectue le suivi des actions (groupe dédié) ?

- Comme annoncé lors de la labellisation, le suivi et la réalisation sont effectués par un COPIL et un groupe action
- Les actions ont été regroupées en 7 ensembles placés chacun sous la responsabilité d'un VP et d'une direction de l'UA. Chaque direction a ensuite organisé en interne la réalisation technique des actions.
- Chaque direction a désigné un référent travaillant avec le chargé de mission

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions sur la réalisation du plan d'actions – Focus sur quelques questions

### Comment veillez-vous au timing de la réalisation du plan d'actions?

- Le copil-groupe actions surveille le timing et l'adapte. Une réunion de recadrage a eu lieu pour redéfinir un timing rendu obsolète par le retard pris dans la validation du dossier (Covid)
- La DRH et la DRIED ont mis en place des fiches action permettant un suivi fin des réalisations

### Comment allez-vous mesurer les progrès réalisés?

- Un cahier de preuves a été mis en place
- A partir des informations, des indicateurs sont bâtis en fonction des lignes définies lors du dépôt de dossier.
- D'autres indicateurs sont à construire, les hypothèses émises n'étant finalement pas réalistes et/ou opérationnelles

# Synthèse du dossier d'évaluation

## Questions sur la réalisation du plan d'actions

### Comment allez-vous préparer l'évaluation externe (horizon 2025)?

Les éléments à réaliser:

- L'outil: des ateliers de réflexion
- Les questions à traiter par les groupes:
  - > Bilan et perspectives: quelles sont les réussites HRS4R? Les points qui n'ont pas marché?
  - > Modification de l'approche pour les actions n'ayant pas atteint leur objectif
  - > Introduction de nouvelles actions sur les thèmes en cours ou sur des thèmes émergents

Le COPIL jugera le moment venu si un travail d'enquête est approprié pour réaliser ces objectifs

POUR  
INFORMATION



# 6. Enseignement et conventions

6-1 Modification de la délibération n° CA 107-2022 du 15 décembre 2022 relative aux attendus locaux inscrits sur Parcoursup - **vote**

6-2 Modification de la délibération n° CA 108-2022 du 15 décembre 2022 relative aux critères d'examen des vœux inscrits sur Parcoursup - **vote**

6-3 Modification de la délibération n° CA 109-2022 du 15 décembre 2022 relative aux capacités d'accueil inscrites sur Parcoursup - **vote**

6-4 Calendrier de recrutement du master International – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité - **vote**

6-5 Création du DU microchirurgie de la main – niveau expert – faculté santé – **vote**

6-6 Convention avec la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire – **report**

6-7 Convention création d'un département universitaire de sciences de la réadaptation – **vote**



## 6-1 Modification de la délibération n° CA 107-2022 du 15 décembre 2022 relative aux attendus locaux inscrits sur Parcoursup

La modification concerne le DU Paréo « Passeport pour réussir et s'orienter » et fait suite à la réponse de la DGESIP, proposant un financement de 2 000€ par place offerte et pourvue.

Résultat des votes à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2023 : 28 voix pour, à l'unanimité

**POUR VOTE**

## 6-2 Modification de la délibération n° CA 108-2022 du 15 décembre 2022 relative aux critères d'examen des vœux inscrits sur Parcoursup

La modification concerne le DU Paréo « Passeport pour réussir et s'orienter » et fait suite à la réponse de la DGESIP, proposant un financement de 2 000€ par place offerte et pourvue.

**Il est ajouté à la délibération les critères d'examen des vœux du DU Paréo.**

Résultat des votes à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2023 : 25 voix pour et 3 abstentions

POUR VOTE

## 6-3 Modification de la délibération n° CA 109-2022 du 15 décembre 2022 relative aux capacités d'accueil inscrites sur Parcoursup

La modification concerne le DU Paréo « Passeport pour réussir et s'orienter » et fait suite à la réponse de la DGESIP, proposant un financement de 2 000€ par place offerte et pourvue.

**20 places seront ouvertes à Cholet et 35 places à Angers.**

Résultat des votes à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2023 : 25 voix pour et 3 abstentions

## 6-4 Calendrier de recrutement du master International – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter le calendrier de recrutement du master 1 mention Management sectoriel, parcours Anglophone International Hospitality Management, les candidatures ne se déposant pas sur la plateforme Mon Master.

**Le recrutement se déroulera du 04 février 2023 au 15 mai 2023.**

Résultat des votes à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2023 : 28 voix pour, à l'unanimité

**POUR VOTE**

# 6-5 Création du DU microchirurgie niveau expert – Faculté de santé

- Formation portée par la Faculté de Santé, en partenariat avec le Centre de la Main (Trélazé).
- Acquérir des **compétences plus avancées dans la pratique de la microchirurgie**, notamment avec des exercices plus complexes que ceux enseignés dans le cadre du DU existant dont l'objectif reste la réalisation de sutures fiables termino-terminales artérielle et veineuses sur des vaisseaux de rat de calibres différents.
- A destination de chirurgiens ou vétérinaires ayant déjà validé un DU de microchirurgie et justifiant d'une expérience et d'une pratique régulière de la microchirurgie.
- Durée totale de la formation : 20 heures.
- Tarifs financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF : 1 500€ | Étudiant : 950 €.

Résultat des votes à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2023 : 28 voix pour, à l'unanimité

## 6-7 Convention création d'un département universitaire de sciences de la réadaptation

Les Universités d'Angers et du Mans, l'IFMK et l'IFE du centre hospitalier de Laval et les formations en appareillage de l'Institution Mongazon s'associent pour la création d'un département universitaire en sciences de la réadaptation.

Ce département est une structure d'expertise destinée :

- A favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques dans ces formations, la création de ressources mutualisées, la formation des étudiants à et par la recherche, à assurer la validité des grades délivrés sous la responsabilité de la Faculté de Santé de l'Université d'Angers ou de l'UFR Sciences et Techniques de l'université du Mans (département STAPS).
- A favoriser la participation des étudiants et des personnels participant à la formation à des activités de recherche notamment dans le domaine des sciences de la réadaptation.
- A élaborer des réponses communes à des appels à projet dans son champ d'expertise.

Cette création a modifié les statuts de l'UFR Santé avec ce nouveau département

Avis du Conseil de la Faculté de Santé du 19 janvier 2023 : pour à l'unanimité.

Résultat des votes à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 janvier 2023 : 28 voix pour, à l'unanimité

# 7. Décisions prises par délégation du CA au Président

## **POUR INFORMATION**

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

# Prochains C.A.

- Jeudi 9 mars 2023 à 14h30
- Jeudi 6 avril 2023 à 14h30
- Jeudi 11 mai 2023 à 14h30
- Jeudi 8 juin 2023 à 14h30
- Jeudi 13 juillet 2023 à 14h30